

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 04276

Numéro SIREN : 438 357 295

Nom ou dénomination : Marignan

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2020 sous le numéro de dépôt 16042

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/16042

Type d'acte : Décision(s) de l'actionnaire unique
Nomination(s) de membre(s) du directoire

Déposant :

Nom/dénomination : Marignan

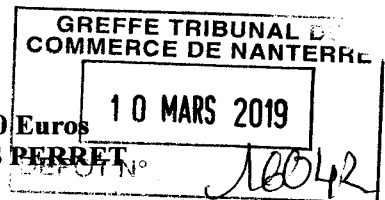
Forme juridique : Société par actions simplifiée à capital variable

N° SIREN : 438 357 295

N° gestion : 2001 B 04276



MARIGNAN
Société par Actions Simplifiée au capital de 12.000.000 Euros
Siège social : 4 Place du 8 mai 1945 - 92300 LEVALLOIS PERRET
SIREN 438 357 295 RCS NANTERRE



ACTE CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 18 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt,
Le dix-huit février,

SAS BAYARD HOLDING, Société par Actions Simplifiée au capital de 80 001 000 euros, dont le siège social est situé 4, Place du 8 mai 1945 – 92300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre des Sociétés de Nanterre sous le numéro 843 205 808, représentée par son Président, Monsieur Emmanuel THOMAS,

Associé unique de la société MARIGNAN,

Est amené à se prononcer, par un acte unanime sous seing privé sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- *Nomination de deux nouveaux membres du Directoire*
- *Pouvoirs pour les formalités*

PAR CONSEQUENT, DECIDE :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, conformément à l'article 14.3.1 des statuts, après avoir pris connaissance de la décision du comité de surveillance de l'Associé unique du 17 juillet 2019 agréant préalablement le membre ci-dessous, décide de nommer en qualité de membre du Directoire, avec prise d'effet à compter des présentes, soit le 18 février 2020, et pour une durée indéterminée :

Monsieur Stéphane CARDARELLI
Né le 9 juillet 1968
De nationalité française
Demeurant 154, rue Ledru Rollin – 94100 SAINT MAUR

Monsieur Stéphane CARDARELLI a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions de membre du Directoire et n'être atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer de telles fonctions.

Cette décision est approuvée par l'Associé unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, conformément à l'article 14.3.1 des statuts, après avoir pris connaissance de la décision du comité de surveillance de l'Associé unique du 17 février 2020 agréant préalablement le membre ci-dessous, décide de nommer en qualité de membre du Directoire, avec prise d'effet à compter des présentes, soit le 18 février 2020, et pour une durée indéterminée :

Madame Caroline DELGADO RODOZ
Née le 18 juin 1976
De nationalité française
Demeurant 7, rue de la Distillerie – 93500 PANTIN



Madame Caroline DELGADO RODOZ a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions de membre du Directoire et n'être atteinte d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer de telles fonctions.

Cette décision est approuvée par l'Associé unique.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités prévues par la loi et les règlements

Cette décision est approuvée par l'Associé unique.

Ce document a été dressé et signé par l'Associé unique et sera inscrit dans le registre spécial des décisions de l'Associé unique de la société.

L'ASSOCIE

